



N° 21

**DISETTE : Manque de ce qui est nécessaire à la
vie et, en particulier, manque de vivres, pénurie.**

mai 2016

Non, rien de rien. Non, je ne regrette rien !

La lutte pour nos acquis sociaux, certains parlent de « conquis » tant il a fallu combattre pour gagner des droits et la dignité par la même occasion, a pris un tour que n'attendait pas le gouvernement Hollande.

Non seulement les salariés sont dans la rue pour que la loi El Khomri ne soit qu'un mauvais souvenir. Mais ils se transforment le soir venu en citoyen afin de débattre sur l'avenir d'une société qu'ils sont seuls à vouloir changer tout en restant Debout malgré la Nuit tombée.

Après plus de 2 mois de contestation à travers tout le pays, le 1^{er} ministre Manuel VALLS n'a pas hésité à utiliser le fameux article 49-3 de la Constitution de 1958, « une brutalité, un déni de démocratie, une manière de freiner ou d'empêcher le débat parlementaire », selon François Hollande.

Malheureusement pour nous, cette déclaration datait de 2006 à l'époque du Contrat Première Embauche (CPE) dont nous connaissons aujourd'hui l'issue : l'article de loi a été abrogé et a disparu de la circulation.

La manière employée par un gouvernement mis en place par celles et ceux qui, aujourd'hui sont dans la rue, démontre une fois de plus que le programme d'un candidat n'engage que celui qui le lit.

On aurait pu croire que les députés opposés à la loi El Khomri allaient montrer leur désapprobation envers la politique du gouvernement et le forcer à démissionner en accompagnant les députés de l'opposition lors du dépôt d'une motion de censure.

Mais le courage n'a pas suivi et il a manqué 2 voix pour que Manuel VALLS et ses ministres ne soient en ballottage défavorable et ne provoquent ainsi des élections législatives anticipées.

Certains députés, de crainte d'être exclus du parti socialiste, ont eu peur de ne pas pouvoir se représenter. D'autres n'ont pas voulu rejoindre la liste des députés d'opposition, sous prétexte que ces derniers trouvaient la loi El Khomri trop éloignée des revendications du MEDEF.

En 2002, la plus grande partie de la gauche a appelé à combattre le Front National en appelant à voter Jacques CHIRAC. En 2005, une grande partie de la gauche a appelé à voter non au référendum sur la constitution européenne .

A chaque fois, les citoyens l'ont emporté. Alors, pourquoi n'en serait-il pas de même en ce mois de mai 2016 ?

Une loi, même votée, peut toujours être abrogée. Rien n'est définitif. En 2006, nous avons réussi à faire reculer le gouvernement. Pourquoi n'y arriverions-nous pas en 2016 ?

L'abrogation de la loi El Khomri est un premier pas. D'autres revendications pourraient aboutir : l'augmentation des salaires des fonctionnaires, l'arrêt des suppressions d'emplois et la création de postes disparus depuis des années, la fin des restructurations et de la gestion humaine désastreuse, l'arrêt de la casse du service public et de nos acquis sociaux et une réelle distribution des richesses.

Pour cela, il faut agir pour ne rien regretter. Ce n'est toujours qu'un début, continuons le combat !

Tous en grève le mardi 17 mai 2016 !

Journal d'information des Finances Publiques - CGT Finances Publiques

✉ cgt.disi-rhone-alpes-est-bourgogne@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/691/>

Joue là comme Kim Jong Un

Les pages de la DISI sur l'intranet Ulysse sont sans surprise : sur un ton très académique, elles relatent une actualité idyllique. Il n'y manque rien et surtout jamais le nom de notre bien aimé directeur, bien présent également au centre de chaque photo.

Quelque part, nous comprenons sans peine le(s) rédacteur(s) de ces pages. Cela doit pas être facile tous les jours : comment exprimer un invariable quotidien en variant les mots, en déclinant les émotions et en soulignant les initiatives sans se faire charcuter le texte par le comité de relecture ? Pas facile.

Cela semble être le cas dans un très récent article relatant les réunions des cadres A dans les différents établissements. Et on y est pas allé par quatre chemins : c'est « une proposition unanime » des chefs d'établissement qui a poussé notre directeur à assister aux réunions..., peut-on y lire. UNANIME !

C'est beau, c'est fort. C'est magnifique. Dans ce nouveau culte, on a franchi un joli palier. Nouveau mot, nouvelle posture. Prochaine étape : le portrait affiché dans chaque bureau ?

Pour l'anecdote, sur le-dit article, sont affichées des photos de ces réunions. Mais, curieusement, il manque celle d'un établissement. Un oubli fâcheux dans ce monde si rigoureux et contrôlé. Devinez lequel !

N'y allez pas seul

Un récent fait divers nous a permis de confirmer des pratiques que l'on pensait d'un autre âge. Dans un contexte de fusion d'ESI entre Part-Dieu et Lumière qui interviendra inexorablement malgré les promesses faites, le climat entre les personnels et la DISI Rhône-Alpes Est Bourgogne est délétère.

Il n'y a pas une seule journée sans problèmes liés aux locaux et l'infrastructure depuis le relogement de l'ESI Part-Dieu sur le site de Lumière il y a plus de 2 ans. Pas un jour non plus sans travaux. Et pourtant, rien ne marche comme il faudrait, dans des locaux pourtant refaits à neuf. C'est d'ailleurs aussi une constante dans les autres établissements.

Et, pour arranger les choses, bien évidemment, aucune tracasserie n'a été évitée aux personnels, notamment en entravant les cœurs de métiers, en durcissant les conditions de travail, allant même jusqu'à tenter d'impacter les vies privées de quelques agents. La période est faste en ignominies face auxquelles les agents résistent plus ou moins bruyamment.

C'est suite à quelques bruissements qu'une poignée d'agents de divers horizons a eu l'insigne honneur de venir s'entretenir soit avec le Maître, soit avec son padawan, dans les bureaux de la direction. Avec une constante de taille : si vous y allez seul, vous êtes perdus. Ce que vous objecterez sera ignoré pour votre défense, mais retenu contre vous. D'ailleurs, votre seule présence est déjà une faute, une menace....

On ne fréquente pas impunément le 1er étage de la DISI. Si pareil privilège vous échoyait, il vous faudrait absolument être accompagné par un représentant du personnel. Le Maître sait mieux que quiconque vous emmener en territoire dangereux et vous faire dire l'irréparable.

Mais on se demande si son élève ne commence pas à le surpasser tant sa capacité à faire dégoupiller son interlocuteur est manifeste. Il connaît la langue des mots blessants et sait se fondre ensuite dans la peau de la victime. Du grand art...

A cette occasion, comme si cela ne suffisait pas, nous avons découvert qu'il persistait dans des dossiers individuels d'agents des documents qui n'ont aucune existence légale mais auxquelles la direction se réfère en cas de besoin. En période de notation, on comprend très vite l'intérêt.

On appelle cela une « note de service ». Elles sont alimentées de petites histoires et de mesquineries comme celles évoquées à l'instant. Bien des années en arrière, dans une autre vie en somme, il y avait bien ça et là quelques procédures analogues, matérialisées sous le nom de « feuilles volantes » pour leur capacité à se soustraire des regards si l'agent demandait à consulter son dossier.

Y étaient dûment consignés des faits considérés comme déplaisants par l'autorité hiérarchique, mais pas suffisamment graves pour entamer une procédure disciplinaire dans les règles de l'art. Les grèves de 1989 ont sonné le glas de ce système des plus arbitraires tant il était devenu oppressant et injuste.

Mais apparemment pas à la DISI RAEB. Le système perdure, et, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on est guère surpris. Une marque de fabrique, le poids des traditions sans doute. Mais nous avons aussi découvert des cas pour lesquels les agents bénéficiant de ce traitement de faveur n'en étaient même pas avisés. Rien non plus sur des choses essentielles comme le délai de conservation, le droit à l'oubli...

C'est tout le problème de quelque chose qui, officiellement, n'existe pas. Ce qui est bien réel en revanche, c'est l'aide que vous apporte les élus CGT en tant que représentants du personnel.

De récentes joutes ont montré toute la pertinence des instances syndicales dans les rapports avec la hiérarchie. N'hésitez pas à les informer le plus tôt possible en cas de frictions.